

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 12–14 novembre 2012

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2012/6-B/Add.1

9 octobre 2012
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION CONSACRÉE AU MODULE MONDIAL DE LA LOGISTIQUE

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*:	M. C. Kaye	tél.: 066513-2197
Coordonnateur du module mondial de la logistique (PAM):	M. T. Thompson	tél.: 066513-3166
Conseillère pour les programmes, RMP:	Mme K. Oppusunggu	tél.: 066513-3068

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

*Division de la gestion de la performance et de l'obligation redditionnelle

CONTEXTE

1. L'évaluation conjointe du module mondial de la logistique a été entreprise pour que l'on dispose d'enseignements en sus de ceux tirés des évaluations interinstitutions du système d'action groupée dans son ensemble, comme celle que le Comité permanent interorganisations avait consacrée en avril 2010 au principe de la responsabilité sectorielle. La Direction de l'évaluation de la politique et des opérations du Ministère néerlandais des affaires étrangères, le Bureau de l'évaluation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau de l'évaluation du PAM l'ont faite réaliser conformément à ce qu'avait demandé la Division de la logistique du PAM.
2. Le Secrétariat se félicite des constatations issues de l'évaluation, qui ont contribué à faire mieux comprendre les changements survenus au sein du module depuis l'adoption du principe de la responsabilité sectorielle, en 2005, et qui aideront la cellule d'appui au module à fournir davantage d'orientations stratégiques aux participants au module.
3. Il sera donné suite aux recommandations dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie triennale du module mondial de la logistique, et les informations obtenues en retour seront utiles au PAM en sa qualité de chef de file de trois modules.
4. Les réponses du Secrétariat aux recommandations sont présentées dans le tableau ci-après.

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT
DE L'ÉVALUATION CONSACRÉE AU MODULE MONDIAL DE LA LOGISTIQUE**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Stratégie du module mondial de la logistique. Concevoir un plan stratégique triennal pour le module mondial de la logistique, qui règle les questions relatives à son mandat, établit une vision commune et les caractéristiques des partenariats, définit les besoins budgétaires de base ("intégrés"), fixe des indicateurs de performance clés et détermine les approches à adopter en matière de communication et d'image de marque.</p>	<p>Cellule d'appui au module mondial de la logistique et partenaires</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La cellule d'appui au module mondial de la logistique convient de l'importance d'un plan stratégique. La réalisation de l'évaluation a constitué la première mesure prise par les responsables du module pour doter celui-ci d'orientations stratégiques. Un projet de document de stratégie est en train d'être établi à la faveur de consultations et sera soumis aux partenaires du module afin qu'ils puissent y contribuer d'ici à septembre 2012.</p> <p>Lors de la réunion du module en juin 2012, des mesures ont été prises pour commencer à définir le mandat du module, un plan stratégique et les caractéristiques des partenariats, et établir un budget à titre indicatif; tout cela devrait être achevé début 2013 et assorti de stratégies en matière de communications et d'image de marque.</p> <p>Les responsables du module ont travaillé avec les partenaires du module et avec le sous-groupe de travail sectoriel du Comité permanent interorganisations pour préciser les fonctions du module à la lumière des changements découlant du Programme transformateur.</p>	<p>Janvier 2013</p>
<p>Recommandation 2: Systèmes relatifs aux finances et à l'établissement des rapports. Concevoir des systèmes et pratiques spécifiques pour le module mondial de la logistique aux niveaux mondial et national afin de renforcer la transparence, le suivi et la gestion de la performance, y compris le suivi financier d'indicateurs de performance clés pour les produits et les effets directs des projets et opérations menés à l'échelle mondiale et nationale, le suivi et l'analyse du fret/de l'entreposage, et l'établissement de rapports sur les projets/opérations.</p>	<p>Cellule d'appui au module mondial de la logistique, Unité de planification de la logistique du PAM</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>La cellule d'appui au module convient qu'il faut que les rapports sur les projets ayant trait à des opérations menées sur le terrain et à l'échelle mondiale garantissent la transparence en matière de financement et de performance. Des mesures ont déjà été prises pour ce qui est du suivi de la performance et des finances, mais l'établissement d'un nouveau cadre pour les rapports financiers, autre que celui déjà convenu avec les donateurs, pourrait nécessiter des capacités dont le PAM ne dispose pas à l'heure qu'il est.</p> <p>Plusieurs initiatives avaient été engagées en matière d'établissement de rapports avant que les recommandations ne soient formulées, et d'autres projets prévoient des critères supplémentaires à remplir en la matière. Il s'agit notamment de rapports sur les indicateurs de performance clé dans le cadre des opérations en cours et des travaux au niveau mondial; de la mise en place d'une application pour le suivi des articles de secours; et de la mesure de la valeur financière des services, tant pour les utilisateurs que pour les donateurs.</p>	<p>Juin 2013</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT
DE L'ÉVALUATION CONSACRÉE AU MODULE MONDIAL DE LA LOGISTIQUE**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
		Toutes les opérations menées par le module sur le terrain feront désormais obligatoirement l'objet pendant leur déroulement d'examens qui seront ensuite joints au descriptif de projet. Les partenaires seront invités à participer à ces travaux. Une procédure formalisée pour l'évaluation des modules actifs sera décrite dans le document stratégique triennal.	
<p>Recommandation 5: Gestion des ressources humaines. Améliorer la gestion des ressources humaines du module en mettant en place un poste de coordonnateur exclusivement chargé de la dotation en effectifs de la cellule d'appui, en créant et en tenant à jour un fichier de personnes auxquelles faire appel en cas d'intervention du module, en améliorant les réunions organisées avec le personnel avant et après son déploiement, en élaborant une boîte à outils pour les déploiements, en trouvant des moyens rentables de réunir les membres du personnel du module pour examiner les enseignements tirés de l'expérience, et en réduisant le recours aux détachements non financés grâce à l'étude d'autres approches en matière de recrutement externe.</p>	<p>Coordonnateur du module mondial de la logistique et Directeur de la Division de la logistique</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>Le Coordonnateur adjoint de la cellule d'appui et une équipe d'appui spécialisée sont chargés de la coordination du personnel. L'organisation de séances d'échange d'information après les missions deviendra la norme pour tous les déploiements.</p> <p>Un fichier a été établi pour la cellule d'appui, mais il faut encore développer un système en ligne se rapportant à la disponibilité du personnel.</p> <p>Une boîte à outils pour la formation et le déploiement de la cellule d'appui est en cours d'élaboration.</p> <p>Le détachement de personnes extérieures au PAM auprès de la cellule d'appui au module fait partie intégrante du principe de prise en charge conjointe et de partage des responsabilités de la cellule d'appui entre les organisations. Le détachement de membres du personnel permet de veiller à ce que les compétences et les points de vue des organisations non gouvernementales (ONG) soient mis au service de tous les acteurs de l'aide humanitaire lors de situations d'urgence. Cette opinion a été réaffirmée lors de la réunion du module en juin 2012. La cellule d'appui devra appliquer des critères stratégiques lorsqu'elle recrutera du personnel détaché d'ONG et d'organismes des Nations Unies, afin de disposer des compétences spécialisées dont elle a besoin, ainsi que du financement nécessaire.</p>	<p>Fait</p> <p>Fin 2013, sous réserve de l'obtention d'un financement</p>



**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT
DE L'ÉVALUATION CONSACRÉE AU MODULE MONDIAL DE LA LOGISTIQUE**

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et mesures prises	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 6: Coordination globale des politiques et des modules. Participer davantage à la coordination entre les modules au niveau des politiques et des opérations en partageant les bonnes pratiques avec d'autres modules et en en définissant de nouvelles avec eux, en contribuant en temps opportun à la mise à l'épreuve sur le terrain des réformes du Comité permanent interorganisations, en formant le personnel du module au fil de l'évolution du système, en collaborant avec les modules en charge des programmes pour rendre opérationnels les nouveaux outils d'évaluation et de planification des opérations du Comité permanent interorganisations, et en partageant les résultats de la présente évaluation avec les autres modules et les grands acteurs de l'aide humanitaire.</p>	<p>Coordonnateur du module mondial de la logistique, Groupe de travail sectoriel du PAM, Chargé des politiques du PAM (Genève) et partenaires</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p> <p>La direction de la cellule d'appui participe activement au Programme transformateur et réfléchit au principe de la responsabilité sectorielle avec le sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations et d'autres modules d'action groupée, en vue de renforcer l'efficacité et l'efficacité dans le cadre de l'élaboration des politiques et des opérations.</p> <p>Au PAM, un groupe de travail a été constitué pour veiller à la cohérence interne et externe des modules dont le PAM est le chef de file ou le co-chef de file. Le groupe de travail s'inspire déjà des recommandations issues de l'évaluation pour ce qui est des activités de sensibilisation et de la prise de décisions incombant à l'institution chef de file.</p> <p>La formation de l'équipe d'intervention logistique a déjà pris en compte certains changements évoqués dans le Programme transformateur et les réformes du Comité permanent interorganisations. La formation du coordonnateur du module est en cours d'élaboration.</p> <p>La cellule d'appui continuera de contribuer à l'élaboration des outils d'évaluation et des outils opérationnels du Programme transformateur. Elle plaidera également pour la mise au point d'outils spécifiques pour le module de la logistique, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des modules s'occupant de programmes.</p> <p>Les parties prenantes ont fait des exposés à Rome et à Genève, et un autre est prévu à New York. Les constatations et les recommandations issues de l'évaluation ont été diffusées à tous les partenaires du module, aux principaux membres du Comité permanent interorganisations, aux organes subsidiaires, aux donateurs et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.</p>	<p>En cours</p>

